

TAXE D'APPRENTISSAGE 2025



*Soutenez l'insertion des jeunes
avec la Mission Locale Angevine !*

LES MISSIONS LOCALES, 1^{ER} RÉSEAU D'INSERTION DES JEUNES

Nos résultats en 2024



1 075
besoins en
recrutements
diffusés



285
jeunes embauchés en
alternance



514
entrées en formation



734
périodes d'immersion
en entreprise



2 973
contrats de travail
signés par les jeunes



La Mission Locale Angevine c'est :

- ✓ Un accompagnement personnalisé des jeunes vers l'emploi ou la formation
- ✓ Une approche globale en matière d'autonomie : santé, logement, mobilité, éducation au numérique, gestion budgétaire, citoyenneté, accès aux droits...
- ✓ 30 lieux d'accueil sur la moitié du Maine-et-Loire
- ✓ + de 90 salariés
- ✓ 5 364 jeunes accompagnés
- ✓ + de 430 entreprises partenaires



NOTRE OBJECTIF : METTRE EN RELATION LES JEUNES ET L'ENTREPRISE

En 2024 :

86

Évènements emploi organisés par la MLA et
1330 jeunes participants dont :

36 Permanences d'agences d'emploi :
« **Accroche avec une agence** »

43 Sessions de recrutement :
« **Une entreprise recrute** »

7 « **Rendez-vous Angers emploi** » :
co-organisés avec ALDEV sur les
Quartiers Prioritaires de la Ville



Noémie, jeune de la MLA en immersion dans un hôtel

La MLA a participé à 38 évènements orientation formation, emploi sur tout le territoire (le Big Bang de l'emploi, la nuit de l'orientation...).



Plus d'infos sur notre site
www.mla49.fr

**S'engager pour la mobilité :
accélérateur d'insertion professionnelle**

✓ La MLA se porte garant pour la location de véhicules (vélos, scooters...).

L'objectif : aider les jeunes à se déplacer pour aller vers un emploi ou une formation.
En partenariat avec **Anjou Mob Services et Solipass**, deux structures de location de véhicules sur notre territoire.

mobil'izi
en route vers l'emploi

✓ La MLA offre aux jeunes des tickets de bus ou de car pour des déplacements ponctuels.

Aidez-nous à faire vivre ce projet !

Une partie de l'argent collecté avec le solde de la taxe d'apprentissage y sera consacrée.



LA TAXE D'APPRENTISSAGE :

La taxe d'apprentissage est le seul impôt pour lequel l'entreprise a une liberté d'attribution.

Depuis 2023, le solde de la taxe d'apprentissage est collecté par **l'Urssaf** ou la **MSA via la DSN** puis transféré à la Caisse des dépôts et consignations.

Part principale

0,59%

de votre masse salariale mensuelle collectée via la DSN reviennent à des Centres de Formation en Apprentissage

Solde

0,09%

de votre masse salariale 2024 sont à affecter à l'organisme de votre choix* par exemple, la Mission Locale Angevine

*un centre de formation initiale technologique et professionnelle ou un organisme d'insertion professionnelle.

Vous devez **choisir l'établissement destinataire de votre solde** via la plateforme en ligne **SOLTéA entre le 26 mai et le 27 juin 2025**. Une deuxième période de répartition aura lieu **du 14 juillet au 24 octobre 2025**.

Numéro de Siret de la MLA : 389 553 611 00051



Une question ? Contactez-nous !



Suivez-nous !



www.mla49.fr



MISSION LOCALE ANGEVINE - Centre Pierre Cointreau
132 Avenue de Lattre de Tassigny - 49000 ANGERS
02.41.24.16.00